

CENTRE SOCIAL DE MALPASSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
7 avenue Saint Paul
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

CENTRE SOCIAL DE MALPASSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

7 avenue Saint Paul
13013 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale de l'association CENTRE SOCIAL DE MALPASSE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL DE MALPASSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 25 septembre 2024.



ECCE Partenaires,
Alain CERAULO

Commissaire aux Comptes associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	4 800	4 800				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	190 858	190 858		130	130	100.00
	Installations techniques Matériel et outillage	88 659	62 146	26 513	11 057	15 456	139.78
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	152		152	152		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
Total I		284 470	257 804	26 666	11 340	15 326	135.15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	880		880		880	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	205 955		205 955	162 576	43 379	26.68
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	227 789		227 789	294 324	66 535	22.61
	Charges constatées d'avance (2)	473		473	435	38	8.80
	Total II	435 097		435 097	457 335	22 238	4.86
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		719 567	257 804	461 763	468 675	6 912	1.47

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	233 909	225 219	8 691	3.86
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5	8 691	8 686	99.95
	Situation nette (sous total)	233 914	233 909	5	0.00
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	17 491	8 611	8 880	103.13
	Provisions réglementées				
	Total I	251 405	242 520	8 885	3.66
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	21 000	46 549	25 549	54.89
DETTE (I)	Total II	21 000	46 549	25 549	54.89
DETTE (I)	Provisions pour risques	52 337	2 667	49 670	NS
	Provisions pour charges				
DETTE (I)	Total III	52 337	2 667	49 670	NS
DETTE (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses		4 000	4 000	100.00
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 344	20 501	3 157	15.40
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	62 169	69 804	7 635	10.94
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	57 383	82 509	25 126	30.45
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	125	125		
DETTE (I)	Total IV	137 021	176 939	39 918	22.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	461 763	468 675	6 912	1.47

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations			403		403	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	198	124	193	599	4 525	2.34
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	608	210	554	654	53 556	9.66
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1	851	30	714	28 863	93.97
Utilisations des fonds dédiés	46	549	42	320	4 229	9.99
Autres produits	8	373			8 373	
Total I	863	107	821	690	41 417	5.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	270	939	273	751	2 812	1.03
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	13	966	10	350	3 616	34.94
Salaires et traitements	401	771	374	375	27 396	7.32
Charges sociales	121	815	111	065	10 749	9.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3	291	4	127	836	20.25
Dotations aux provisions			2	667	2 667	100.00
Reports en fonds dédiés	21	000	31	549	10 549	33.44
Autres charges						
Total II	832	782	807	884	24 899	3.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	30	325	13	807	16 518	119.64

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 625		1 001		624	62.31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 625		1 001		624	62.31
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	23				23	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	23				23	
2. Résultat financier (III-IV)	1 602		1 001		601	59.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	31 927		14 808		17 119	115.60
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	23 122		4 292		18 831	438.78
Sur opérations en capital	4 410		5 131		721	14.06
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	27 532		9 423		18 109	192.19
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	9 784		15 540		5 756	37.04
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	49 670				49 670	
Total VI	59 454		15 540		43 914	282.58
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	31 922		6 118		25 805	421.80
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	892 264		832 114		60 150	7.23
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	892 260		823 424		68 836	8.36
5. EXCEDENT OU DEFICIT	5		8 691		8 686	99.95

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	81 848		86 686		4 838	5.58
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	81 848		86 686		4 838	5.58
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	81 848		86 686		4 838	5.58
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	81 848		86 686		4 838	5.58



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes ci après ont été établis en intégrant l'impact des fraudes et détournements constatés en 2024 au titre de 2023.

Le total des sommes détournées a été isolé dans un compte 467500 à hauteur de 49 669.87€ et provisionné à 100%.

Les fausses factures ont été neutralisées dans les comptes de charges .

L'impact final sur le résultat est peu significatif

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Des détournements ont été constatés en début 2024 .Des analyses complémentaires ont conduit à identifier des impacts sur 2023.

Les comptes annuels ont donc été modifiés en intégrant ces régularisations

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	4 800		
Installations générales agencements aménagements des constructions	190 858		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	650		
Matériel de transport	19 611		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 277		1 268
Emballages récupérables et divers	20 505		17 349
TOTAL	260 900		18 617
Autres participations	152		
TOTAL	152		
TOTAL GENERAL	265 853		18 617

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			4 800	4 800
Installations générales agencements aménagements constr.			190 858	190 858
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			650	650
Matériel de transport			19 611	19 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 545	30 545
Emballages récupérables et divers			37 853	37 853
TOTAL			279 517	279 517
Autres participations			152	152
TOTAL			152	152
TOTAL GENERAL			284 470	284 470

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 800			4 800
Installations générales agencements aménagements constr.	190 728	130		190 858
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	650			650
Matériel de transport	19 611			19 611
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 033	2 565		24 598
Emballages récupérables et divers	16 691	596		17 287
TOTAL	249 713	3 291		253 004
TOTAL GENERAL	254 513	3 291		257 804

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	130				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 565				
Emballages récupérables et divers	596				
TOTAL	3 291				
TOTAL GENERAL	3 291				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	225 219		17 381	8 691	233 909
Excédent ou déficit de l'exercice	8 691		8 686-		5
Situation nette	233 909		8 695	8 691	233 914
Subventions d'investissement	8 611		38 727	29 847	17 491
TOTAL I	242 520		47 423	38 538	251 405





Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Report à nouveau	225 219				17 381		8 691		233 909	
Excédent ou déficit de l'exercice	8 691				8 686 -				5	
Subventions d'investissement	8 611				38 727		29 847		17 491	
TOTAL	242 520				47 423		38 538		251 405	



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS L'EXERCICE	A LA CLOTURE DE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	46 549		46 549			21 000	
cget citoyennete	15 000		15 000				
etat cité educat	24 349		24 349				
estime soi	7 200		7 200				
eta s engager						5 000	
etat destination						5 000	
etat sejour						2 000	
etat vacances						2 000	
ville journal						4 000	
initiative ados						3 000	
TOTAL	46 549		46 549			21 000	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2 667	49 670			52 337
TOTAL	2 667	49 670			52 337
TOTAL GENERAL	2 667	49 670			52 337
Dont dotations et reprises exceptionnelles		49 670			

provisions depart retraite 2667

provisions pour détournements 2023 49 669.87€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	880	880	
Personnel et comptes rattachés	375	375	
Divers état et autres collectivités publiques	139 037	139 037	
Débiteurs divers	66 542	66 542	
Charges constatées d'avance	473	473	
TOTAL	207 308	207 308	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 344	17 344		
Personnel et comptes rattachés	26 118	26 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 578	25 578		
Autres impôts taxes et assimilés	10 474	10 474		
Autres dettes	57 383	57 383		
Produits constatés d'avance	125	125		
TOTAL	137 021	137 021		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 000			

Variation des fonds propres**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 4 6 4 7 6
Total	1 4 6 4 7 6

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 4 9 0
Dettes fiscales et sociales	3 0 8 4 2
Autres dettes	5 6 0 0
Total	3 9 9 3 2

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 7 3
Total	4 7 3
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 2 5
Total	1 2 5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants associatifs ne sont pas rémunérés.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4620 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4620 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

